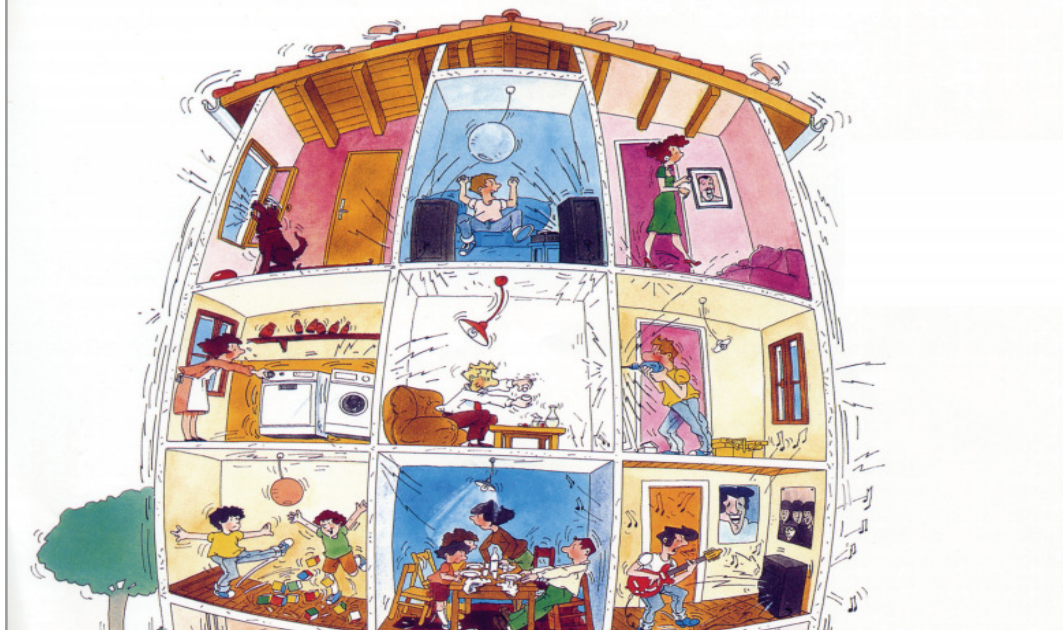


PETITS CONSEILS POUR AMELIORER NOTRE QUOTIDIEN SONORE

VOTRE PLANCHER C'EST LE PLAFOND DU VOISIN



<http://sosconso.blog.lemonde.fr/2014/03/17/comment-se-defendre-contre-le-bruit/>

Chers voisins,

C'est un fait, le bruit est la première nuisance pour les Français, et même dans nos logements neuf qui sont plutôt mieux isolés que la moyenne des logements de notre pays, nous sommes également concernés. ☹

Pourtant, il existe des moyens très simples pour les atténuer, cela vous demandera un minimum d'effort mais apportera un maximum de confort à vos voisins, ainsi qu'à vous-même ! ☺

L'idée de ce petit guide a émergée suite aux discussions récurrentes sur ce sujet sur le forum <https://fortdissy.info/> et à été enrichi par les retours d'expériences des membres du forum.

Ce petit guide vous propose donc quelques conseils afin d'améliorer notre quotidien à tous ! ☺

POUR EVITER LES BRUITS DE PAS :

- ✓ Bien évidemment, ne pas marcher avec des chaussures à talon (En plus du bruit, cela dégradera votre parquet), ni même avec des chaussures de ville ! ☹
- ✓ Mais, ne pas non plus marcher pieds nus ou en chaussettes ! => les impacts du talon du pied sur le plancher s'entendent très bien chez votre voisin du dessous. ☹
- ✓ Solution pour en finir avec les bruits de pas: utilisez des chaussons à semelle souple et épaisse lorsque vous rentrez chez vous ! ☺



LES ENFANTS QUI COURENT :

- ✓ Malheureusement, ce type de bruit s'entendra particulièrement bien chez vos voisins du dessous. ☹
- ✓ Bien entendu il n'est pas simple dans le cas de très jeunes enfants de leur apprendre à marcher plutôt que de courir, il convient de veiller à ce que les cavalcades ne durent pas trop longtemps, et dès que possible leur faire comprendre que dans un appartement on ne court pas. ☺

LES MACHINES A LAVER / SECHE LINGES / CLIMATISEURS :

- ✓ Les vibrations de ce type de machines, si elles sont mal calées s'entendra dans tous les appartements autour du vôtre (au dessus, en dessous, sur les cotés), voire au-delà... ☹
- ✓ Assurez vous que votre machine est correctement calée, le cas échéant essayez d'isoler les pieds du sol en y mettant des patins ou tapis anti-vibrations (pour quelques euros sur Amazon, Boulanger, Castorama, etc...)
- ✓ Si possible, réduire la vitesse de rotation des machines, une vitesse de 1000tr/min est en général bien suffisante...les 1400-1600 tr/min (marketing) généreront beaucoup plus de bruit, vibration et d'usure de votre matériel et de vos vêtements pour un gain marginal...
- ✓ Enfin, évitez de lancer votre machine à laver à des heures tardives ou très matinale, ou vous risqueriez de gêner vos voisins. ☺

LES EQUIPMENTS AUDIO / VIDEO (TV, HIFI, Home Cinema, Jeux PC ou Consoles) :

- ✓ Bien entendu, assurez-vous que le volume sonore de vos équipements reste raisonnable en toutes circonstances. 😊
- ✓ Soyez en particulier vigilant au volume de basses. Ce type de son a la particularité de se propager très profondément dans les structures des immeubles, vos voisins souffriront a coup sur de basses trop fortes. ☹
- ✓ Veillez à ce que vos appareils ne soient pas directement collés contre un mur ou posés à même le sol, car cela amplifiera la transmission des basses vers les logements de tous vos voisins... ☹

DEPLACEMENT DE MEUBLES :

- ✓ Veillez à coller des patins en feutres sous vos pieds de chaises, tabourets, tables, et autres meubles, cela à plusieurs avantages : en plus d'atténuer les bruits de chocs, cela permettra de les faire glisser plus facilement et sans rayer votre parquet ! 😊
- ✓ Si vous utilisez un canapé convertible, soit en appoint, ou bien tous les soirs dans le cas d'un studio : faites attention lorsque vous le déployez / repliez, à ne pas faire de bruit de chocs sur le parquet....votre voisin du dessous en profiterait tous les soirs à la même heure. Surtout si c'est à une heure tardive ou matinale... ☹

INSTRUMENTS DE MUSIQUE :

- ✓ Si vous jouez d'un instrument de musique (piano, trompette, batterie, guitare, etc...) assurez vous que vous ne gênez pas vos voisins (demandez leur ! 😊)
- ✓ Utilisez tout moyen à votre disposition pour réduire les « nuisances » (même si vous jouez comme dieu !) : casque, sourdine, matières isolantes... 😊

ANIMAUX DE COMPAGNIE :

- ✓ Lorsque vous laissez votre petit compagnon seul dans votre appartement, il est possible qu'il fasse du bruit (chien qui couine / aboie par exemple): vérifiez auprès de vos voisins pour savoir s'ils l'entendent. 😊
- ✓ S'il est avéré que votre animal de compagnie fait du bruit en votre absence, il vous appartient de trouver une solution pour ne pas gêner votre voisinage (éviter de le laisser seul si cela est le problème => le laisser à quelqu'un, l'emmener avec vous, etc...) 😊

BRUITS DANS LES PARTIES COMMUNES :

- ✓ Les bruits générés dans les parties communes vont affecter les appartements adjacents. ☹
- ✓ Veillez à ne pas claquer vos portes d'entrée, portes de caves, etc...
- ✓ Veillez à ne pas laisser vos enfants courir ou chahuter dans les couloirs, entrées, escaliers, etc.... ☺
- ✓ Attention aussi aux éclats de voix, rires et conversation téléphoniques, sur vos balcons et terrasses, en particulier ceux qui sont sur cour (du fait de l'effet de résonnance engendré)...soyez certain que vos voisins en profiteront plus que vous ne le pensez. ☹

VOTRE VOISIN VIENT VOUS VOIR :

- ✓ Si votre voisin vient vous voir pour vous faire part de nuisances sonores: ne le prenez pas mal ou ne contestez pas les nuisances: il les entend ! ☺
- ✓ S'il vient vous voir c'est qu'il en souffre et qu'il souhaite avant tout vous en informer. ☺
- ✓ Il est prouvé que le sentiment d'impuissance face à une nuisance, amplifie la souffrance occasionnée par cette dernière. Rien que de savoir que vous avez désormais conscience de ces nuisances et que vous ferez votre possible, pour les réduire, le réconfortera. (Même s'il n'est pas possible de les éliminer complètement.) ☺
- ✓ Essayez de lui proposer une solution/amélioration (chausson avec semelle épaisse et souple, tapis amortissant, etc...) en fonction du problème soulevé. ☺

VOUS ALLEZ VOIR VOTRE VOISIN :

- ✓ Si vous allez voir votre voisin pour lui faire part de vos nuisances, soyez diplomate, votre voisin n'a pas forcément conscience de générer ces nuisances. Le but de votre visite est d'abord de l'en informer. ☺
- ✓ Ne soyez pas non plus vindicatif, il est fort possible que certains de vos voisins aient aussi des nuisances sonores à vous reprocher à vous, mais qu'ils ne l'ont pas (encore) fait. ☺
- ✓ Soyez aussi compréhensifs et un minimum tolérant pour certaines nuisances qu'il est très difficile d'éliminer complètement (enfant en bas âge qui courent par exemple) ☺

En suivant ces quelques règles simples, une bonne partie des nuisances sonores peuvent être considérablement réduites, et nos relations de voisinage sensiblement améliorées ! ☺

A nous de jouer ! ☺